



Photo creative commons mais pour utilisation "non commercial"

Par **bagnouf**, le **05/04/2012** à **11:13**

Bonjour,

Actuellement en train de réaliser la vitrine web de mon entreprise (sans pub), je souhaiterais mettre en place une bannière défilante de différentes photos.

C'est pour remplir le contenu de cette bannière que j'ai un problème. Si j'ai bien compris une utilisation non commercial = pas de revenu généré avec le contenu protégé. Vu qu'il n'y a sur mon site aucune publicité, le seul gain possible généré par mon site serait celui **très indirect** des clients me contactant grâce à celui-ci.

Dès lors, puis-je utiliser des photos en CC à but non commercial ou cela est-il considéré comme une utilisation commerciale?

Merci d'avance!